

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt sept décembre deux mille dix, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 21/12/2010

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

**PRESENTS :** Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Eric RIBIERE, Hervé VALADAS, Henri PALA, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Valérie GIROIR, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADE, Jean-Pierre MORLON.

**EXCUSES :** Béatrice DUFOUR, Nadine MAGY, Monique REIX-BUSSY, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Dominique GILLES, Emmanuel POISSON (a donné procuration à Christine RFFAUD), Philippe STEYAERT.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## **2010 – 124: BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°05**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-1679 du 6 août 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2010 – 043 du 08 avril 2010 approuvant le budget primitif 2010 de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2010 – 053 du 01 juin 2010 approuvant la décision modificative n°1 du budget général

Vu la délibération 2010 – 060 du 12 juillet 2010 approuvant la décision modificative n°2 du budget général

Vu la délibération 2010 – 068 du 18 août 2010 approuvant la décision modificative n°3 du budget général

Vu la délibération 2010 – 095 du 1<sup>er</sup> décembre 2010 approuvant la décision modificative n°4 du budget général

Monsieur le Président propose que les modifications inscrites dans les tableaux ci-dessous soient apportées au budget primitif 2010.

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT |    |      |                             |                 |
|----------------------------|----|------|-----------------------------|-----------------|
| Article                    | Op | Fonc | Libellé                     | Ajout / Retrait |
| 022                        |    | 01   | Dépenses imprévues          | -23 000,00      |
| 739111                     |    | 01   | Attribution de compensation | 23 000,00       |
| <b>TOTAL</b>               |    |      |                             | <b>0,00</b>     |

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
20 voix pour, 0 contre et 0 abstention

**Approuve** la décision modificative n°5 du budget de la Communauté de Communes de Noblat conformément au tableau ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 28 décembre 2010

Certifié exécutoire

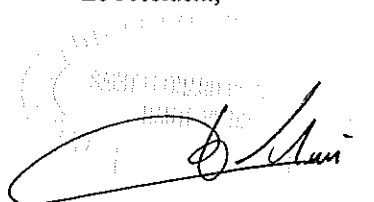
Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

**Accusé de réception préfecture**

Objet de l'acte : Budget général - Décision modificative n.05

Date de transmission de l'acte : 28/12/2010

Date de réception de l'accusé de réception : 28/12/2010

Numéro de l'acte : 2010-124 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20101227-2010-124-DE

Date de décision : 27/12/2010

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires